

Régime d'assurance santé HMO du réseau Select

Couverture dans le réseau uniquement

FONDS DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS D'HÔTEL DU GRAND BOSTON, LOCAL 26

Résumé des avantages

Notre régime d'assurance santé HMO du réseau Select vous offre un accès à des soins de santé de qualité supérieure. Avec ce régime, vous bénéficiez des services de prestataires exclusifs du réseau Select. Vous aurez accès à tous les professionnels du réseau Select, dont plus de 16 000 médecins généralistes et spécialistes, ainsi qu'à une grande variété d'autres professionnels de la santé, et à 64 hôpitaux du Massachusetts, du New Hampshire et du Rhode Island. Pour ce régime, vous devez choisir un prestataire de soins principal (PSP) du réseau Select qui s'occupera de tous vos soins de santé. Votre PSP vous offrira une vaste panoplie de services de santé et organisera au besoin vos consultations de médecins spécialistes.

Pour débiter, allez sur tuftshealthplan.com/local26 et allez dans le volet Doctor Search (Chercher un médecin) pour trouver un PSP qui fournira ou organisera vos soins de santé. Assurez-vous de choisir un prestataire membre du HMO réseau Select.

Soins ambulatoires	Dans le réseau
Examens physiques de routine (incluant la plupart des tests préventifs)	100 % couvert
Consultations hors routine (incluant PSP et spécialistes)	100 % couvert
Immunisations préventives	100 % couvert
Immunisations non préventives	100 % couvert
Tests de Papanicolaou et mammographies à titre préventif	100 % couvert
Tests de Papanicolaou et mammographies hors routine	100 % couvert
Colonoscopie (sans intervention chirurgicale)	100 % couvert
Colonoscopie (avec intervention chirurgicale)	100 % couvert
Soins ambulatoires de maternité	100 % couvert
Visites de gynécologie/obstétrique	100 % couvert
Soins aux enfants en bonne santé	100 % couvert
Conseils d'alimentation	100 % couvert
Injections pour allergies	100 % couvert
Thérapie du langage, physiothérapie de courte durée, ergothérapie de courte durée à court-terme	100 % couvert
Manipulations chiropratiques (20 visites par année civile)	100 % couvert
Procédures de diagnostic	100 % couvert
Imagerie de diagnostic – Imagerie générale (p. ex. radiographies et ultrasons)	100 % couvert
Imagerie de diagnostic – Imagerie haute technologie (IRM, tomographie nucléaire, tomographie nucléaire)	100 % couvert
Analyses de diagnostic en laboratoire	100 % couvert
Chirurgie de jour	100 % couvert
Soins sous hospitalisation	Dans le réseau
Tous les services hospitaliers (soins intensifs) et soins de maternité	100 % couvert
Nursing qualifié dans un établissement de soins spécialisés	100 % couvert
Soins d'urgence	Dans le réseau
Dans le cabinet du prestataire	100 % couvert
En salle d'urgence	100 \$
Santé mentale et abus de substances nocives	Dans le réseau
Concernant les services de santé mentale et d'abus de substances nocives pour patients ambulatoires et hospitalisés, prière d'appeler le Programme d'assistance moderne au 1-800-878-2004.	
Autres services médicaux	Dans le réseau
Équipements médicaux durables	100 % couvert
Service d'ambulance (lorsque médicalement nécessaire)	100 % couvert
Soins dans un hospice	100 % couvert
Soins médicaux à domicile	100 % couvert

Certains services ne sont pas couverts par le régime, notamment : Services ou fournitures ne figurant pas comme service couvert dans le document d'avantages du régime d'assurance santé Tufts • Les examens demandés par un tiers, p. ex. un employeur, un assureur, une école ou un tribunal • Chirurgie esthétique ou autre procédure esthétique sauf certaines procédures reconstructives décrites dans le document de votre régime d'assurance santé Tufts • Médicaments, procédures et services de nature expérimentale • Lunettes et verres de contact, sauf dans les cas décrits dans le document de votre régime d'assurance santé Tufts • Sang, frais de donneur de sang, frais de conservation de sang, substituts sanguins, banques de sang, conservation de sang ombilical ou produits sanguins, sauf dans les cas décrits dans le document de votre régime d'assurance santé Tufts • Médicaments pour usage hors d'un hôpital, sauf dans les cas décrits dans le document de votre régime d'assurance santé Tufts • Articles de confort personnel • Services de garde • Services fournis à d'autres personnes que le membre • Soins routiniers pour les pieds, sauf dans les cas décrits dans le document de votre régime d'assurance santé Tufts • Frais encourus pour demeurer dans un établissement couvert après le congé d'hospitalisation • Soins ou conditions devant obligatoirement être traités dans un établissement public, selon les lois en vigueur • Procédures médicales ou chirurgicales de changement de sexe et d'inversion de stérilisation volontaire • Manipulations chiropratiques sur des membres âgés de 12 ans ou moins • Sauf pour les soins d'urgence reçus durant un voyage, un service, une fourniture ou un médicament obtenu hors des 50 États du pays • Infirmière privée (soins infirmiers par bloc ou non intermittents).

Ces informations constituent seulement un résumé. Pour une explication détaillée de vos protections d'assurance, veuillez consulter le document sur les avantages offerts aux membres. En cas de différence entre le présent résumé et le document sur les avantages offerts aux membres de votre régime d'assurance santé, ce dernier prévaut. Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter un spécialiste des services aux membres au 1-800-423-8080.

Prestations offertes par Tufts Associated Health Maintenance Organization, Inc., Tufts Insurance Company, ou Tufts Benefit Administrators, Inc., toutes des entreprises de Tufts Health Plan.

Obligation d'achat d'assurance santé applicable dans le Massachusetts : Depuis le 1^{er} janvier 2009, la loi du Massachusetts intitulée Health Care Reform Law oblige les résidents du Massachusetts de 18 ans et plus à avoir une assurance santé respectant les normes de couverture minimale sujette à un crédit d'impôt définies par le Commonwealth Health Insurance Connector, sauf en cas d'exemption de l'obligation d'assurance santé pour des raisons de coût excessif ou de difficulté personnelle. Pour de plus amples informations, contactez le bureau du Connector au 1-877-MA-ENROLL ou allez sur le site Web du Connector (www.mahealthconnector.org). Ce régime d'assurance santé respecte les normes de couverture minimale sujette à un crédit d'impôt en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de la loi du Massachusetts intitulée Health Care Reform Law. Si vous adhérez à ce régime, vous respecterez l'exigence réglementaire vous obligeant à avoir une assurance santé conforme à ces normes. Cette déclaration s'applique aux normes de couverture minimale sujette à un crédit d'impôt en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Puisque ces normes peuvent changer, examinez votre régime d'assurance santé chaque année pour vous assurer qu'il respecte les normes les plus récentes. Si vous avez des questions sur les présentes, vous pouvez contacter la Division des assurances au (617) 521-7794 ou sur le site Web suivant : www.mass.gov/doi.